



## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

**à retourner**

### **STAGE**

Dénomination de la formation : .....

Dates retenues : .....

Prix H.T. global : .....

#### **PARTICIPANTS : Noms Et Prénoms**

- 
- 
- 
- 

### **ENTREPRISE**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

e-mail.....

Effectif : .....Code NAF : .....

Siret : .....

### **FACTURATION**

L'Entreprise ci-dessus : .....

#### **OU BIEN**

Autre adresse de facturation ou OPCA : .....

Nom, Prénom et fonction du signataire : .....

Fait à ....., le ..... Signature & Cachet de l'entreprise

**BULLETIN D'INSCRIPTION ETABLI CONFORMEMENT AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE INDIQUEES AU VERSO.**

Formation Conseil Compétences 26, Fbg Planissolles - BP 60040 - 09002 Foix Cedex  
Tél : 05.61.03.84.19 - Fax : 05.61.03.85.45 - mail : [fc.competences@wanadoo.fr](mailto:fc.competences@wanadoo.fr) - [www.fc-competences.fr](http://www.fc-competences.fr)

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **INSCRIPTION :**

Pour chaque inscription d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires, une convention de formation professionnelle est établie, telle que prévue par la loi, en double exemplaire. Un exemplaire est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise, avant le début du stage, à FC Compétences.

### **TARIFS :**

Tous nos prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de la facture. Nos tarifs sont forfaitaires : toute formation commencée est due dans sa totalité.

### **CONDITIONS DE REGLEMENT :**

Le règlement sera dû à réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de FC Compétences. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance de la facture donnera lieu à des pénalités de retard, calculées à trois fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'à l'indemnité forfaitaire de 40 € due pour frais de recouvrement

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient à l'entreprise d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle ou de non prise en charge de votre OPCA, la différence ou la totalité vous sera directement facturée.

### **INEXECUTION DE LA COMMANDE :**

En cas d'annulation dans les quinze jours francs précédant le début du stage, les sommes payées ou engagées par FC Compétences pour la réalisation de l'action de formation, resteront à la charge de l'entreprise à titre de dédit, conformément aux dispositions de l'article L.6354-1 du code du travail.